PDPG

Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

Document de synthèse

2021

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 54

Fédération de Meurthe-et-Moselle
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un document cadre

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les Association Agréées de pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), reconnues d'utilité publique et agréées au titre de la protection de la nature, développent leur politique autour des deux grandes missions : la protection des milieux aquatiques et la promotion du loisir pêche.

Le PDPG constitue le document politique de gestion et de préservation des milieux. Il s'agit d'un diagnostic global de l'état des cours d'eau du département et d'une mise en lumière des facteurs limitants et des actions à mettre en œuvre.

Ce document fait état d'une volonté des élus de la Fédération d'évoluer vers une gestion raisonnée des ressources piscicoles et des milieux aquatiques, en symbiose avec la nature et en assurant une cohérence et une efficacité des actions menées par et avec les gestionnaires locaux, à qui il est destiné.

Trois objectifs

Proposer des actions à mettre en œuvre pour améliorer la fonctionnalité piscicole sur la base d'un diagnostic écologique des masses d'eau du territoire,

Affirmer la politique de la Fédération concernant la gestion et la protection des milieux aquatiques auprès de ses partenaires,

Répondre à la législation actuelle (art. L433-3 du Code de l'Environnement).

Une méthodologie en trois étapes

Définition d'une unité spatiale de gestion : le contexte	Diagnostic des populations piscicoles et des milieux aquatiques	Synthèse par contexte
Il représente la zone dans laquelle une communauté piscicole peut réaliser l'ensemble de son cycle vital. Ses limites ne correspondent donc pas forcément aux limites administratives. Ainsi, 36 contextes sont définis pour la Meurthe-et-Moselle.	Il est réalisé en deux phases : - un recueil de données de terrain et bibliographiques, - une analyse des données. Cette deuxième phase permet de dresser une liste des facteurs limitants pour les milieux, d'évaluer leur état de fonctionnalité et de lister les actions à mettre en œuvre.	Les données, leur analyse et les préconisations en découlant sont présentées sous forme de « fiches contexte », qui sont les outils opérationnels à disposition des gestionnaires des milieux aquatiques.

Les différentes « fiches contexte » sont une base de travail pour la mise en place des « Projets Associatifs », pour chaque AAPPMA de Meurthe-et-Moselle.
Ces derniers regroupent les orientations fixées par le PDPG d'une part et par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP) d'autre part. Ce sont donc des synthèses locales des actions à mener pour les deux axes de travail des associations : le développement du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques

270 cours d'eau étudiés

499 prospections écrevisses

123 stations d'inventaires piscicoles

82 stations de relevés chimiques, invertébrés, diatomées, macrophytes.

La Moselle sauvage

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 54

Un état des lieux

Sur l'ensemble des contextes allant de « peu perturbé » à « dégradé », les perturbations engendrant des dysfonctionnements sur les milieux et limitant les populations piscicoles sont multiples.
Dans le cadre de la méthodologie appliquée lors du PDPG, les facteurs limitants et les actions préconisées ont dû être hiérarchisés en fonction de leur importance et priorité, pour chacun des 36 contextes.

Il est important de rappeler que c'est généralement un ensemble de facteurs qui va causer la raréfaction des individus. Il convient donc d'envisager des actions sur plusieurs causes à la fois et non uniquement sur le facteur limitant principal, afin de réduire les perturbations sur le milieu et ainsi améliorer son état fonctionnel.

Vocation	Espèce(s) repère(s)
Salmonicole	Truite commune
Intermédiaire	Cyprinidés d'eau vive
Cyprinicole	Brochet

Perturbations rencontrées	Contextes concernés (/36)
Curage, recalibrage, rectification du cours d'eau	91 % (33)
Rejets domestiques, collectifs et industriels	77 % (28)
Espèces envahissantes	77 % (28)
Dégradation ou absence de ripisyle	74 % (27))
Plans d'eau	74 % (27)
Problématiques liées aux pratiques agricoles	71 % (26)
Obstacles à la continuité écologique (barrages, seuils)	63 % (23)

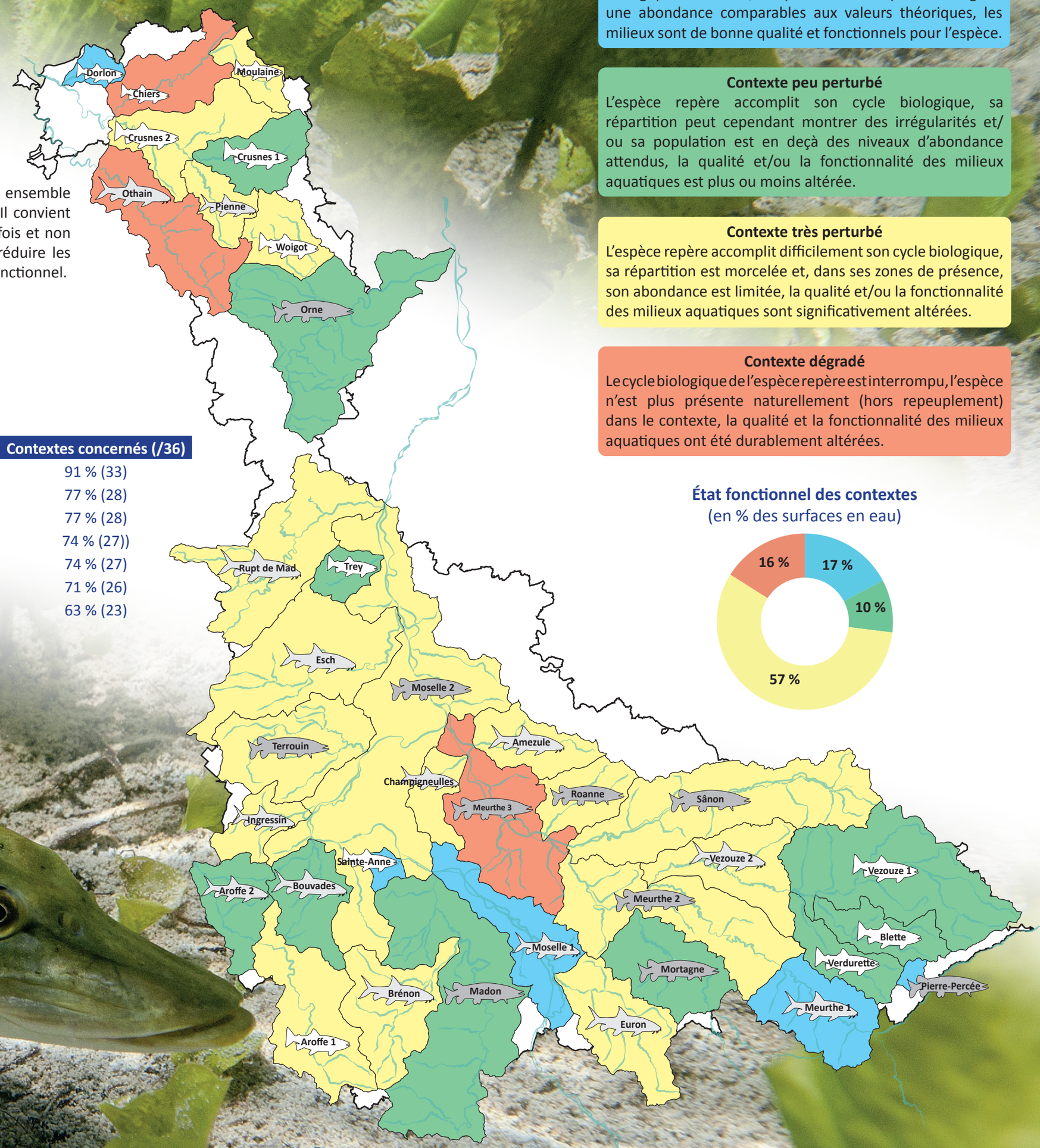

Contexte conforme
L'espèce (ou le cortège d'espèces) repère accomplit son cycle biologique en totalité, elle présente une répartition large et une abondance comparables aux valeurs théoriques, les milieux sont de bonne qualité et fonctionnels pour l'espèce.

Contexte peu perturbé
L'espèce repère accomplit son cycle biologique, sa répartition peut cependant montrer des irrégularités et/ou sa population est en deçà des niveaux d'abondance attendus, la qualité et/ou la fonctionnalité des milieux aquatiques est plus ou moins altérée.

Contexte très perturbé
L'espèce repère accomplit difficilement son cycle biologique, sa répartition est morcelée et, dans ses zones de présence, son abondance est limitée, la qualité et/ou la fonctionnalité des milieux aquatiques sont significativement altérées.

Contexte dégradé
Le cycle biologique de l'espèce repère est interrompu, l'espèce n'est plus présente naturellement (hors repeuplement) dans le contexte, la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques ont été durablement altérées.

État fonctionnel des contextes
(en % des surfaces en eau)

Le brochet

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 54

Des actions à mener

Inventaire piscicole par pêche à l'électricité

Diagnostic et suivi

Diagnostic des facteurs limitants sur les bassin versants
Suivi des travaux et aménagements

Afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux pour la faune piscicole, différentes actions peuvent être mises en œuvre sur chaque contexte pour lever les facteurs limitants identifiés en agissant prioritairement sur les sources de perturbations. Dans chaque fiche contexte, des propositions d'actions permettant d'atteindre le bon état de « conformité piscicole » ou de le maintenir sont hiérarchisées.
Dans le cas où la maitrise d'œuvre n'est pas portée par les collectivités piscicoles, la Fédération peut intervenir en tant que conseiller technique dans l'élaboration de divers projets.
Les principales catégories d'actions sont présentées ci-contre.

Restaurer la continuité écologique

Gestion raisonnée des embâcles
Aménagement de dispositifs de franchissement piscicole
Effacement de seuils

Limiter l'impact des plans d'eau

Aménagement ou suppression en fonction des enjeux

Réduire les impacts liés aux activités agricoles

Plantation de haies bocagères
Création de zones humides tampon
Mise en place de clôtures et de protections de berge
Aménagement d'abreuvoirs

Limiter l'impact des espèces envahissantes

Suivi des populations
Arrachage d'espèces végétales, piégeage d'espèces animales
Communication sur les bonnes pratiques

Arrachage de Jussie à grandes fleurs

Limiter l'impact des rejets polluants

Raccordement aux réseaux collectifs
Mise en conformité des stations d'épuration
Limitation des zones imperméables en lilt majeur

Restaurer les habitats

Plantation et gestion de ripisylve
Restauration d'annexes hydrauliques
Recharge granulométrique
Reméandrage de cours d'eau

Annexe hydraulique restaurée sur le Madon

54 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim
54 000 NANCY
Tél : 03 83 56 27 44
Mél : federation@peche-54.fr
www.peche-54.fr

Le Martin-pêcheur d'Europe

Réalisation : FDAAPPMA 54
Directeur de publication : Michel ROY
Rédaction : Elsa HOKONIQUE
Conception graphique : Nicolas MEYNARD
Photos : L. Madelon - FNPF et FDAAPPMA 54